

Compte-rendu de la réunion

Conseil de quartier

LA PLAINE- SANTY

27/03/2024



Présent.e.s :

Suzy BOLLINET, Gérard BENCHETRIT, Jean-Pierre BUTTNER, Françoise CRUZ, Marc DONCIEUX, Nelly DUQUESNE, Marie-Claude DURAND, Jean-Luc GIRAULT, Patricia MAUBON, Bernard PAGAN, Claire PERRIN, Florence PERRIN, Albin RICHAUD.

Excusé.e.s :

Eve AUBERT-JULIEN, Claire AUFAUVRE-TREGUI, Sylvie COCCHI, Laurence FAVARO Anne-Marie PROST, Christiane TRUCHET, Jean-Marc BRESSAUD, Quentin GERENTE.

Quelques mots sur le **jury APICQ** qui s'est tenu lundi 25 mars en mairie centrale. Compliments et remerciements à Eve AUBERT, Marc DONCIEUX et Laurence FAVARO qui se sont déplacé.e.s pour défendre le projet. Rappelons qu'il s'agit d'organiser le samedi 30 novembre une nouvelle édition de Noël sur la place en fédérant associations, artisans... pour animer le quartier.

La réunion du conseil de quartier se tient avec la collaboration de Claire PERRIN, Maire adjointe du 8^{ème} arrondissement Délégation Economie locale et durable, Commerçants, Artisans, Insertion & Emploi. Elle travaille avec la DECA direction de la ville en charge des marchés des commerces, des terrasses...

Vie commerciale du quartier :

Les données concerne le quartier entre avenue Général Frère jusqu'à l'avenue Viviani. Sur cette zone vivent 8410 habitants dont 30 % de personnes de plus de 60 ans. La population vieillissante a tendance à stagner.

Elle est composée de :

15 % d'employés

11 % ouvriers

Forte proportion de retraités

19 % personnes sans emploi.

Y sont présents 61 locaux commerciaux.

Taux de vacance faible 8 % un peu supérieur à la moyenne.

Très faible représentation de l'offre non alimentaire. 16% coiffeur, tabac...

Bonne représentation des cafés et restaurants (plus de 20 %).

34 % du chiffre d'affaires de l'alimentaire est réalisé lors du marché place général André. Il est animé surtout le dimanche, sa fréquentation le mercredi a baissé depuis que l'école du mercredi est supprimée.

Les habitants de notre quartier achètent aussi sur d'autres quartiers : forte concurrence pour l'alimentaire de Vénissieux et pour le non-alimentaire de Part-Dieu.

Ce sont des commerces indépendants. Il n'y a pas d enseignes de grandes marques.

Les produits bio sont sous-représentés.

Historiquement Langlet-Santy connaît une animation importante.

Les services sont bien représentés. Peu de conso de produits bio et non alimentaire, ils sont faits sur internet.

Augmentation des commerces de Fast Food, qui bénéficient d'une législation différente de l'alimentaire.

Certains locaux peuvent accepter des services ou des restaurants en fonction du PLUH ou des règles de copropriétés.

En bas d'une copro, on peut installer le commerce que l'on veut. La copropriété va pouvoir bloquer des travaux, mais elle ne peut pas imposer la destination du commerce, c'est du droit privé.

Certains commerces doivent respecter des critères précis : accès de secours, local poubelles...

La Mairie peut vérifier les nuisances, le respect des horaires, de la sono, le rejet huile, l'hygiène...

Les habitants peuvent alerter la Ville sur les manquements.

Sur les demandes de terrasse, les dossiers sont traités par la DECA, qui est en copie des plaintes faites par les riverains. Il faut des justificatifs de police. D'où l'importance de signaler les nuisances à la police. Il y aura des punitions graduées : amendes, interdictions.

Des membres du personnel Ville viendront faire le lien entre les copropriétaires et les commerçants, si besoin.

Sur le 8^{ème} arrondissement aucun des bailleurs sociaux ne loue à un fast food.

Pour exiger une sortie de secours, il faut un certain nombre de tables (une vingtaine de personnes). Si mauvaise odeur, il faut appeler l'écologie urbaine.

La copropriété peut envoyer des courriers au restaurateur et à l'écologie urbaine. Le propriétaire devra faire les travaux en particulier pour remédier aux problèmes d'hygiène.

Les participants demandent de mettre d'autres commerces : ils ont le sentiment d'être oubliés, plus de pressing, plus de guirlandes ni de sapin à Noël...

Claire PERRIN précise que pour obtenir sapin de Noël et guirlandes, c'est possible par les commerçants sur appel à projet en demandant cette installation.

En 2022, une association de commerçants a été créée aux Etats. Les commerçants route de Vienne organisent une chasse aux trésors. Un travail est en cours sur Bachut et Jet d'eau pour fédérer les commerçants.

C'est la volonté de l'arrondissement de favoriser ces associations.

Florence PERRIN, coiffeuse, regrette que les installations de Noël ne soient pas automatiques.

Claire PERRIN répond que c'est un budget que l'on n'a plus. On peut s'appuyer sur la Mesa, sur SPactions qui a aussi pour mission d'être à l'écoute et de relancer la vie du quartier.

Claire entend bien qu'il faille du beau, elle propose de travailler avec la DECA et d'autres associations de commerçants. Idée à exploiter.

Au sujet de la préemption, il faut savoir que c'est la Métropole qui préempte. Par ailleurs, il ne suffit pas de trouver un boulanger, un commerce non alimentaire ce qui est compliqué, qui veuille bien s'implanter sur un lieu, il faut que les habitants aillent sur ce commerce.

Les terrasses : leur ouverture est demandée par les commerçants si elles sont implantées sur une rue ou sur le stationnement.

C'est à la charge du restaurateur de la monter et la démonter dans les délais. C'est facile à vérifier. Si débordement sur un trottoir, il faut prendre une photo et le signaler à la DECA ou sur TOODEGO. Les instructeurs viennent et régulent. Les instructeurs ne passent pas systématiquement. Les pâtisseries doivent laisser le sol propre.

Le bar qui remplace l'esthéticienne au 131 avenue Paul Santy déclaré comme salon de thé n'est-il pas un bar à Chicha ?

Comment faire respecter la diversité des commerces ?

Le non alimentaire est impacté par les ventes sur internet. Quand on a six commerces de produits équivalents cela implique une cannibalisation. Mais la ville n'est pas propriétaire des commerces. Ce sont les commerçants qui choisissent où ils s'installent.

La diversification ne peut se faire que grâce à l'intérêt que peut trouver un commerçant.

Le problème c'est l'attractivité du quartier qui peut amener l'implantation de nouveaux commerces mais pour l'instant il n'est pas suffisamment attractif.

Sur l'Avenue Santy un restaurateur s'est installé, les ouvriers qui réalisent les travaux pour l'école Kennedy et les chantiers environnants le font fonctionner. Qu'en sera-t-il après la fin des travaux ?

A la place de la boucherie, il y avait un projet de restaurant mais pas possible à cause de la proximité de l'école, il ne pouvait pas vendre d'alcool. Est-ce un problème de distance ou de visibilité de l'école. Ce point reste à vérifier.

Les commerces qui sont liés aux bailleurs sociaux sont la MESA, le Cabinet médical, commerce paramédical. Sur la place il n'y a que du privé.

Sur JST : sont prévus une école informatique, des logements, locaux commerciaux. Demander à Christophe LESUEUR, s'il y a des restrictions sur la construction de carré d'or ?

Les fast-foods. On en voit de plus en plus cela correspond à deux tendances :

1° C'est particulièrement vrai depuis 2020 ce sont beaucoup de chaînes avec des licences, le schéma est fait c'est facile à installer et cela correspond à une demande.

En 2000 il y avait 15 000 fast-foods, en 2024 il y en a 160 000.

2° cela facilite le blanchiment d'argent même si d'autres commerces y participent certains tabacs, des ongleries...

La lutte contre le blanchiment se fait au niveau national. Ce trafic d'argent se règle au niveau de la police nationale mais la ville peut signaler des lieux suspects.

Questions diverses :

Samedi 6 avril, printemps sur la place. Merci à l'association Bien Vivre à Monplaisir la Plaine qui a déposé et obtenu l'OTEP (= autorisation d'Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le 16 mai prochain animations sur la place : présentation des initiatives... et tables rondes dans le cadre du Tour de France du Plein Emploi Solidaire.

En juillet un vide grenier, en septembre un vide garage sont prévus par le collectif « ça se passe sur la place ».

Problème de la collecte des ordures : Vérifier les dates de passage des ordures et des recyclables, la taxe sera-t-elle baissée ?

Où trouver les sacs kraft pour l'apport des déchets compostables ? Les distributions de seaux et sacs sont terminées, tout sac en papier convient.

On peut travailler avec l'EBE (=Entreprise à But d'Emploi) ouverte dans le cadre du Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour faire de la médiation avec les habitants. Ils emploient des personnes éloignées de l'emploi. L'idée est de travailler sur le cadre de vie, de dialoguer avec les habitants pour animer le quartier, pour créer de la convivialité sur la place Général André. Créer le début d'une autre dynamique...

Astuce : il est possible de contacter : Christian d'Aubarède de M Radio quand on veut faire l'annonce d'un événement.

ATTENTION : La date du prochain conseil de quartier a changé.

Nous nous retrouverons le lundi 29 avril à 18 h 30.